



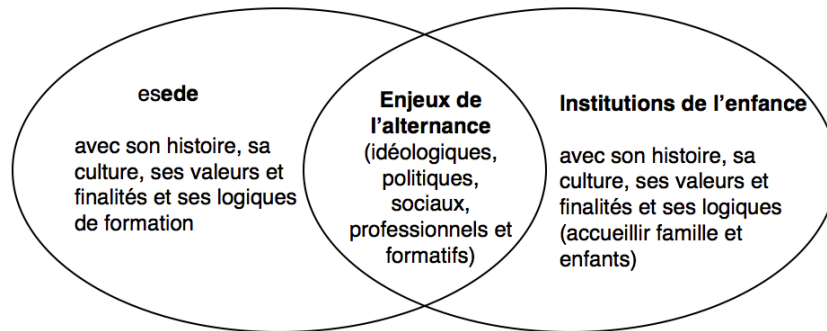
La formation pratique à l'esede et le rôle attendu des PF



Trois filières

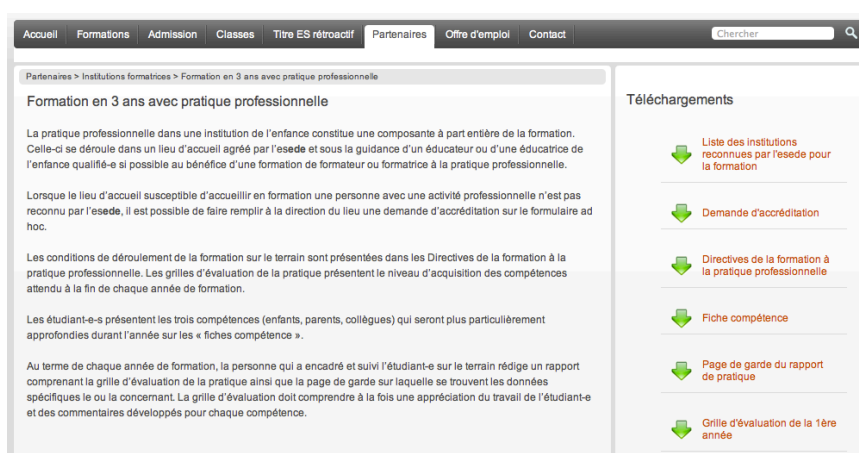
- Une formation de 3 ans avec un stage chaque année (17 semaines à 100%, 16 semaines à 80%, 20 semaines à 80%)
- Une formation de 3 ans avec pratique professionnelle (alternance 2 jours à l'école - travail dans une institution de l'enfance)
- Une formation de 2 ans pour les personnes avec CFC ASE (stage ou pratique professionnelle, 2 jours à l'école/semaine)

Enjeux de l'alternance



Les liens avec les PF

- Le courrier personnalisé avec les documents d'évaluation
- Les « Carrefour formation » : Rencontres thématiques et Présentation de la formation pratique (formation continue gratuite et attestée)
- Réduction financière sur le module **esede** de la formation de FPP dispensée par l'ifpp



The screenshot shows the esede website interface. At the top, there is a navigation menu with links: Accueil, Formations, Admission, Classes, Titre ES rétroactif, Partenaires, Offre d'emploi, and Contact. A search bar is located on the right. The main content area is titled 'Partenaires > Institutions formatrices > Formation en 3 ans avec pratique professionnelle'. The central text describes the 3-year professional practice formation, its requirements, and evaluation. On the right, a 'Téléchargements' (Downloads) section lists several documents with download icons: 'Liste des institutions reconnues par l'esede pour la formation', 'Demande d'accréditation', 'Directives de la formation à la pratique professionnelle', 'Fiche compétence', 'Page de garde du rapport de pratique', and 'Grille d'évaluation de la 1ère année'.

Les documents contractuels

Le contrat de stage
La convention tripartite



Le suivi

Des entretiens réguliers (en moyenne une fois à quinzaine) sont intégrés à l'horaire de l'étudiant-e et du ou de la PF (formation de formateur à la pratique ou EDE avec 2 ans d'expérience)



Le taux d'emploi

Durant sa formation, l'étudiant-e est engagé-e au minimum à 50% sur le lieu de pratique.

L'institution libère l'étudiant-e pour lui permettre de participer à tous les actes de formation « école » et favorise la réalisation des travaux demandés par l'école sur le terrain



La visite de terrain

Les responsables de classe prennent rendez-vous pour une visite annuelle sur le lieu de pratique de l'étudiant-e. Un entretien d'environ une heure a lieu et implique PF, étudiant-e et responsable de classe.



Le rapport de la visite

Les étudiant-e-s font un rapport écrit de la visite qui se base sur le canevas école :

- Présentation du contexte
- Conditions d'encadrement
- Situations de travail et relations
- Compétences travaillées



Absences

En cas d'absence de plus de 10 jours ouvrables durant la pratique professionnelle, l'école doit être informée. Les conséquences de l'absence sont réglées de cas en cas.



Vacances

Le droit aux vacances se règle au travers du contrat de travail.

L'étudiant-e doit pouvoir prendre ses vacances hors des périodes de cours.



Rémunération

Formation 3 ans avec stages :

- 800.- à 100% en 1^{ère} année
- 800.- à 80% en 2^{ème} année
- 1'200.- à 80% en 3^{ème} année

Formation 2 ans avec stages :

- 100. le 10 % en 1^{ère} année et 150.- en 2^{ème}



Autres expériences

Uniquement pour les formations de 3 ans avec pratique professionnelle

Objectif : prendre connaissance d'autres réalités institutionnelles que celles de l'emploi (minimum 4 semaines dans un autre secteur professionnel). Des équivalences sont possibles.



Communication

L'étudiant-e s'engage à informer l'ensemble des partenaires de tout élément qui peut avoir un impact sur son processus de formation.



Communication

L'institution s'engage également à informer l'école de toute modification survenant dans les conditions de l'activité professionnelle durant la formation et à contacter le ou la responsable de classe lorsque des difficultés sont détectées.



Préavis de validation annuelle

Le ou la PF, en collaboration avec l'étudiant-e et l'équipe, doit faire l'évaluation de la pratique et remplir :

- une attestation annuelle de l'emploi (pour le 15 juin ou 1^{er} décembre) ou
- un rapport de stage (deux semaines après la fin du stage) ET
- une grille d'évaluation de la pratique.



La fiche compétence

- Compétence (cf. grille d'évaluation)
- Précision sur les points à approfondir
- Raisons du choix
- Etapes ou moyens
- Prestations attendues du ou de la PF
- Situations réelles et vécues illustrant l'acquisition de la compétence



Merci

pour votre implication dans la formation des
futur-e-s éducatrices et éducateurs de
l'enfance.

Vos questions sont les bienvenues!